

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 357 Vœu pour la labellisation environnementale des établissements scolaires parisiens.

Le Conseil de Paris,

Considérant la mobilisation inédite et massive de la jeunesse le 15 mars 2019, suite à l'appel lancé par Greta Thunberg pour une « grève scolaire mondiale » pour le climat tous les vendredis de chaque mois, et qui a réuni entre 30 et 40 000 jeunes à Paris ;

Considérant la grève pour le climat du 20 septembre 2019 ;

Considérant la nécessité de répondre à cette interpellation des pouvoirs publics par notre jeunesse en intégrant encore davantage les grands enjeux environnementaux aux politiques municipales et départementales, notamment dans les établissements scolaires et périscolaires ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en matière de lutte contre le dérèglement climatique, qui s'est notamment traduit par l'adoption à l'unanimité du Plan Climat Air Énergie territorial au Conseil de Paris de mars 2018 ;

Considérant le vœu adopté au Conseil de Paris du 5 juin 2017 sur l'équipement des écoles publiques, sur proposition du groupe Ecologiste de Paris ;

Considérant l'instauration d'une alternative végétarienne quotidienne dans toutes les cantines scolaires du 2e et du 18e arrondissement de Paris, et l'introduction d'un deuxième repas végétarien hebdomadaire dans les cantines du 2e à la rentrée 2019 ;

Considérant le vœu de soutien à la mobilisation de la jeunesse pour le climat adopté par le Conseil de Paris d'avril 2019 ;

Considérant que sur les 1 153 établissements scolaires que compte l'Académie de Paris, 81 d'entre eux sont engagés dans une démarche E3D (Ecole/Etablissement en Démarche de Développement Durable) ;

Considérant que la démarche E3D touche la vie de l'établissement dans sa globalité : enseignement, vie scolaire, gestion et maintenance de la structure et ouverture sur l'extérieur par le partenariat ;

Considérant l'existence du réseau Eco-Ecole et l'implication de certaines écoles parisiennes dans cette démarche ;

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris,

Emettent le vœu que :

- La ville de Paris fasse un point d'étape sur l'utilisation de la plateforme du réemploi par les écoles et la DASCO, et sur l'efficacité de cette dernière ;

- La Ville de Paris communique sur la démarche E3D (École/Établissement en Démarche de Développement Durable) ;

- la Ville de Paris devienne relais local Eco-Ecole pour aider les établissements volontaires à intégrer ce réseau.